Un partenariat au service de la lutte contre la précarité énergétique et de la transition énergétique

EDF, acteur clé de la lutte contre la précarité énergétique

Signataire de la convention, EDF fournisseur d'électricité s'engage résolument en faveur de l'accès pour tous à la distribution d'une électricité à coûts maîtrisés et plus « verte ». EDF garantit ainsi la fourniture de l'énergie aux tarifs réglementés, et déploie une politique de maîtrise de la demande d'électricité (MDE) pour permettre à ses clients de réaliser des économies d'énergie en bénéficiant de conseils et d'un accompagnement personnalisés, notamment grâce à des outils numériques comme « e.quilibre » sur l'espace client EDF pour piloter sa consommation d'énergie.

EDF soutient également les foyers en situation de précarité en maintenant pour eux l'accès à l'énergie : participation de 105 K€ au fonds solidarité logement , 7 821 chèques énergie distribués d'une valeur de 48 à 277€, recul de la fin de période hivernale, facilités de paiement, accompagnement des CCAS, 26 collaborateurs solidarité au sein d'EDF Sud-Ouest…

Parallèlement, EDF favorise le développement des énergies renouvelables pour lutter contre le réchauffement climatique.

La ligne de partage SDE65, Enedis, EDF

SDE65
. Renforcement, sécurisation et extension des réseaux BT sur les communes rurales
. Enfouissement des réseaux BT

Enedis
. Exploitation, entretien et maintenance du réseau de distribution électrique
. Travaux sur le réseau HTA
. Interventions clients
. Branchements des nouveaux clients
. Réseaux BT sur les communes urbaines

EDF
. Fourniture d'électricité
. Mesures sociales : maîtrise de la consommation, lutte contre la précarité énergétique

Un partenariat étendu entre le SDE65 et Enedis

En 2020, Enedis a investi près de 14,5 M€ dans les Hautes-Pyrénées au titre de la convention de concession, et participé financièrement à d'autres réalisations sous maîtrise d'ouvrage du SDE65.

Outre la convention de concession, Enedis est signataire de plusieurs conventions de partenariat avec le SDE65 pour la période 2022-2025 :

- convention pour l'intégration des ouvrages dans l'environnement, avec une contribution annuelle d'Enedis de 350 k€
- conventions relatives aux cartographies à moyenne et grande échelles, pour définir les modalités techniques et financières des échanges de plans et données cartographiques relatifs aux ouvrages du réseau public de distribution d'électricité
- convention relative à l'accompagnement autour de la transition énergétique

Dans le cadre de cette dernière convention, Enedis s'engage aux côtés du SDE65 sur plusieurs priorités : développement de la mobilité électrique (réalisation d'un état des lieux et d'un schéma directeur départemental des infrastructures de recharge électrique, recherche des zones de distribution les plus favorables, études techniques d'implantation, partage d'expérience), production d'énergie renouvelable (bilan annuel de production, mise à disposition de simulateurs de raccordement BT et HTA, cartographie expérimentale), maîtrise de la demande d'énergie (avec notamment l'expérimentation d'un service d'extinction nocturne de l'éclairage public), et l'accompagnement en matière d'énergie des grands projets territoriaux (stockage d'électricité à titre expérimental, développement et optimisation de l'alimentation des sites isolés, développement de l'hydrogène « décarboné »).

Un exemple de réalisation SDE65/Enedis : modernisation du réseau électrique du quartier de la Raillère à Cauterets.

L'objectif était d'améliorer la qualité de la distribution d'électricité et l'esthétique du site. Les travaux réalisés par le SDE65 et Enedis ont permis d'effacer du paysage plus de 1,1 km de réseau aérien.

Montants des investissements :
- SDE65 : 45 000 €
(dont 3 600 € de la commune de Cauterets)
- Enedis : 430 000 €

Date de publication : Septembre 2021
Prix de vente : gratuit - N°ISSN (2551-8763)
Responsable de publication : Bruno Rouch
Rédaction : Valérie Médaille, communication, conseil, formation
Graphisme & Impression : Agence So'Happy
Crédits photo : SDE65 - ENEDIS
Diffusion : 1.250 exemplaires

En 2021, le SDE65 signe avec Enedis et EDF le renouvellement pour 30 ans de la concession organisant la distribution d'électricité dans les Hautes-Pyrénées.

Le 17 juin 2021, le SDE65, autorité concédante, a signé avec Enedis et EDF une nouvelle convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente.

En succédant à la concession signée en 1994, ce contrat organise, pour 30 nouvelles années, la distribution d'électricité dans les Hautes-Pyrénées.

Une concession s'inscrivant dans le modèle national de fourniture d'électricité

Après la création d'Électricité de France (EDF) en 1946, des lois ont été votées dans les années 2000 pour distinguer les différentes fonctions et les assigner à différents opérateurs.

Dans ce cadre, le SDE65 est l'autorité organisatrice, pour les Hautes-Pyrénées, du service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente.

Grâce à la convention de concession, le syndicat délègue à Enedis l'exploitation et la maintenance des réseaux, alors qu'EDF assure la fourniture en électricité et la lutte contre la précarité énergétique.

Un contrat, trois ambitions

Le nouveau contrat porte **trois ambitions fortes** pour les Hautes-Pyrénées :

- garantir une qualité de l'électricité optimisée sur l'ensemble du territoire,
- augmenter la résilience et la réactivité du réseau pour le sécuriser face aux aléas climatiques,
- accompagner le développement et l'évolution du territoire, et des usages incluant l'adaptation des réseaux à la transition énergétique.

Ces ambitions sont transcrites dans un schéma directeur des investissements à 30 ans et un premier plan pluriannuel d'investissement sur quatre ans.

Un travail préalable et partenarial de plusieurs mois

Menée de septembre 2020 à mars 2021, la négociation a été pilotée par une équipe projet comprenant trois élus et deux techniciens. Elle a permis des arbitrages portant, notamment, sur les conditions financières et les modalités du partenariat.

Une convention adaptée aux besoins actuels et futurs des Hautes-Pyrénées

Le contenu du nouveau contrat : une convention, des annexes techniques et des conventions spécifiques.

La concession signée par le SDE65, Enedis et EDF comporte plusieurs documents :

- **Une convention de concession**

- **Un cahier des charges**

- **13 annexes techniques** portant sur des points spécifiques de la convention : modalités pratiques et tarifaires, diagnostic, programme d'investissement, catalogue de prestations et de services...

- **Quatre conventions (sur 4 ans) :**
  - deux conventions sur la transmission des données cartographiques
  - une convention pour la transition énergétique
  - une convention pour la participation financière d'Enedis aux travaux d'enfouissement

Un contrat dimensionné pour répondre aux attentes des territoires et des habitants des Hautes-Pyrénées

Un diagnostic partagé a permis d'évaluer précisément le réseau électrique public des Hautes-Pyrénées, sa qualité de service, son niveau de performance, mais aussi ses points de fragilité.

Le nombre de clients raccordés au réseau électrique (points de livraison, ou PDL) dans les Hautes-Pyrénées est passé de 163 600 en 2015 à 167 300 aujourd'hui. Dans le même temps, le nombre de clients producteurs est passé de 1 500 à plus de 1 900.

A l'interface entre le réseau public de transport et le réseau public de distribution, les Hautes-Pyrénées sont alimentées par :

- **24 postes sources** exploités par Enedis pour alimenter les réseaux haute tension A (HTA) et basse tension (BT),

- parmi lesquels **18 postes sources** sont situés sur le département des Hautes-Pyrénées (dont 1 situé sur une régie : Lannemezan), les 6 autres postes étant situés sur les départements limitrophes des Pyrénées-Atlantiques et de la Haute-Garonne.

Le réseau HTA est aujourd'hui souterrain sur 51 % de son linéaire, et le réseau BT est sécurisé à 91 %. En termes de continuité d'alimentation, les clients dits «mals alimentés» représentent chaque année moins de 2 % des PDL, et restent donc en-deçà du taux réglementaire maximal de 5 %.

Afin d'améliorer la réactivité de réalimentation en cas d'incident, 26 organes de manœuvre télécommandés (OMT) devront être posés sur l'ensemble du réseau HTA.

Un schéma directeur et des plans pluriannuels d'investissements

Afin d'assurer la bonne exécution du service public dans le respect du cadre légal de la distribution d'électricité, le SDE65 et Enedis élaborent de façon concertée un dispositif de gouvernance des investissements financiers à prévoir sur le territoire de la concession.

Ce dispositif comprend :

- **un schéma directeur d'investissements sur le réseau public de distribution d'électricité**, qui traduit la vision des évolutions du réseau sur le long terme,
- **des programmes pluriannuels d'investissements** correspondant à une déclinaison à moyen terme du schéma directeur,
- **un programme annuel des investissements** respectifs du SDE65 et d'Enedis en déclinaison des programmes pluriannuels.

Des ambitions partagées pour les Hautes-Pyrénées

Le schéma directeur traduit les ambitions suivantes :

- **la recherche de la performance globale du réseau public de distribution**, dans une perspective d'évolution vers un réseau électrique intelligent présentant un niveau de qualité et de sécurité adapté aux enjeux,
- **la prise en compte des besoins en électricité** (connus et prévisibles), compte tenu des perspectives d'évolution des usages, de développement du territoire, de développement des énergies renouvelables et des bornes de recharge des véhicules électriques, des réglementations applicables aux constructions neuves,
- **la prise en compte des aléas climatiques**,
- **la poursuite de la modernisation et de la sécurisation des réseaux HTA et BT**, notamment par des actions de maintenance, de renouvellement et d'automatisation,
- **la mise en place progressive des compteurs évolués et dispositifs associés** permettant une évolution rapide et économique vers un réseau électrique intelligent sur l'ensemble du territoire des Hautes-Pyrénées.

Des leviers mobilisables

Pour l'atteinte des ambitions portées par le schéma directeur des investissements, plusieurs leviers peuvent être mobilisés : renforcer la maintenance grâce aux technologies numériques, sécuriser les grands postes sources urbains, renouveler les réseaux souterrains d'anciennes technologies en priorisant les tronçons les plus exposés aux risques, agir de façon ciblée sur le réseau HTA pour améliorer sa robustesse face aux aléas climatiques, résorber progressivement les réseaux BT en fils nus, poursuivre l'équipement du réseau HTA en organes de manœuvre télécommandés (OMT).

La programmation pluriannuelle des investissements et le ciblage de priorités

Les programmes pluriannuels seront élaborés en tenant compte du diagnostic partagé, des ambitions portées par le schéma directeur et des leviers mobilisables. Ils définissent les zones géographiques prioritaires et quantifient les ouvrages à renouveler, moderniser, renforcer ou construire.

Dans ce cadre, plusieurs zones d'actions sont d'ores et déjà ciblées comme prioritaires en fonction de plusieurs critères, dont les taux d'incidents HTA et le niveau de qualité du service : Rivière Basse, Grand Tarbes, Côteaux, Vallée de la Neste, Grand Lourdes, Bagnères.

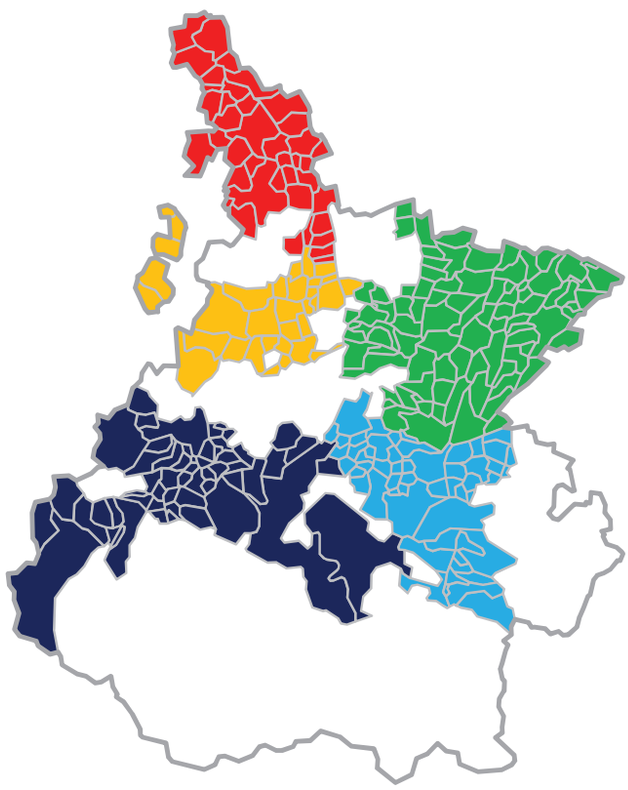

Numéro de zone	Nom de zone	Couleur
1	Rivière-Basse	
2	Grand Tarbes	
3	Les Coteaux	
4	Vallée de la Neste	
5	Grand Lourdes	